



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

La neutralité au fil des jours

Le 19 mars 2021, la Confédération publie le rapport «Stratégie Chine 2021-2024». Ce rapport critique l'insuffisance démocratique de la Chine, en particulier la persécution de ses minorités ethniques. Le conseiller fédéral Ignazio Cassis menace d'ailleurs d'adopter une attitude «plus robuste» si la Chine ne se comporte pas mieux. Cette ingérence un peu ridicule dans les affaires intérieures chinoises n'est certes pas le fait d'un Etat neutre.

Le rapport révèle aussi notre incapacité d'imaginer qu'il existe dans le monde des «valeurs» différentes de celles de l'Occident moderne, différences qui nous donnent d'ailleurs une raison supplémentaire d'être neutres.

Le 28 février 2022, la Suisse se rallie aux sanctions contre la Russie votées par l'Union européenne. Or, si la Suisse, Etat souverain, peut légitimement prendre, à l'égard d'un Etat étranger, toute mesure conforme à son intérêt bien compris, son ralliement explicite à un paquet de mesures décidées par une alliance d'Etats tiers outrepassent les limites de la neutralité. Les juristes fédéraux peuvent bien démontrer le contraire, mais il ne s'agit pas d'abord de droit. La neutralité suisse n'est rien si elle n'existe pas aussi dans la tête des autres gouvernements.

Toutefois, le Conseil fédéral n'a pas lâché sur tout. Ainsi, selon la loi suisse, nous ne pouvons pas vendre du ma-

ériel militaire à des Etats en guerre, ni directement, ni en passant par un Etat tiers. Nous avons refusé jusqu'à maintenant que l'Allemagne, le Danemark et l'Espagne livrent des munitions suisses à l'Ukraine, malgré les pressions morales exercées par les Etats concernés, par l'Ukraine, l'OTAN, les membres de l'Union européenne et la presse internationale. A l'inverse, l'Allemagne vient de lâcher et n'interdit plus à la Pologne de livrer des chars Leopard à M. Zelensky.

Le 28 janvier 2022, l'éditorialiste du journal vaudois *La Nation* adjure le Conseil fédéral de renoncer à sa candidature au Conseil de sécurité de l'ONU. Il le fait au nom des exigences à long terme de la neutralité, au nom aussi de la liberté qu'une neutralité rigoureuse nous permet d'avoir dans nos relations particulières avec les Etats du monde. Le Conseil fédéral, qui s'évertue depuis des années à mettre un pied dans le saint des saints, s'obstine. Et, le 9 juin 2022, l'Assemblée générale élit la Suisse pour deux ans.

Le 15 mai 2022, deux Etats neutres, la Suède et la Finlande, demandent leur entrée dans l'Organisation du traité de l'Atlantique nord. Certains y voient une annonce de la disparition prochaine de la neutralité traditionnelle. Mais la neutralité suisse diffère de celle de ces deux Etats. Elle a une fonction de politique interne, qui est d'empêcher les cantons de se diviser sur des questions de politique étrangère. La neutralité est plus vitalemment nécessaire à la Suisse qu'à la Suède ou à la Finlande.

Autre pression sur la neutralité, certains proposent d'utiliser les fonds russes gelés en Suisse pour aider à reconstruire l'Ukraine. Le 4 juillet 2022, lors du sommet de Lugano sur cette reconstruction, M. Cassis déclare qu'il n'en est pas question, car «le droit à la propriété privée est un droit fondamental». Au Forum économique mondial de Davos, en janvier, le discours est moins catégorique: «Actuellement, il manque certes en Suisse le cadre juridique permettant de confisquer les fonds gelés. Mais ce cadre peut être modifié.» Changer la loi pour céder aux pressions extérieures et tourner un «droit fondamental», on commence à glisser du mauvais côté.

Le 12 janvier dernier, à New-York, le président de la Confédération prononce son discours de nouveau membre du Conseil. Il appelle le monde entier à la paix, à la sécurité, à la coopération et au respect des droits fondamentaux et des procédures. Il condamne les graves violations du

droit international, dont il faut renforcer l'application, et rappelle que les principes de la Charte «ont été violés de manière flagrante dans le cas de l'agression militaire russe contre l'Ukraine». Plus conforme, tu meurs! Le soir, M. Cassis est à la télévision suisse romande. M. Philippe Revaz lui demande: «L'ambassadeur russe était assis juste à côté de vous. Comment a-t-il réagi à votre discours?» M. Cassis répond que celui-ci «est habitué», manière de dire que son discours n'avait d'autre motif que d'affirmer notre immersion sans vague dans l'ONU.

Nous n'en voulons pas à M. Cassis des platitudes de son discours. Eût-il été dix fois plus intelligent et énergique qu'il n'aurait pu dire autre chose: le cadre onusien impose sa langue de bois.

Le point de vue planétaire de l'ONU ne laisse aucune place à la politique, entendue comme la conduite à long terme d'une communauté historique et territoriale. L'esprit onusien stérilise politiquement le petit Etat en le contraignant à entrer dans une perspective qui lui échappe. Le seul discours politique original de la Suisse serait celui de sa neutralité. Elle ne peut le tenir à l'ONU, sous peine d'être accusée de nombrilisme. Quant aux puissants, ils sacrifient verbalement aux «valeurs» chères à M. Cassis, tout en menant leur propre politique selon leurs propres intérêts.

Le 23 janvier, *24 heures* titre «La neutralité suisse attaquée sur trois fronts». Ce sont les trois fronts délicats où le Conseil fédéral résiste encore, la livraison des munitions à l'Ukraine, le dégel des avoirs russes et la participation aux sanctions prises par l'Union contre la Chine pour son comportement à l'égard des Ouïghours et que la Suisse, malgré son Rapport «Stratégie Chine», rechigne à appliquer. Elle rechigne d'ailleurs tout autant, pour des motifs de neutralité et de bons offices, à appliquer les sanctions de l'Union contre l'Iran.

Dans une guerre morale, la neutralité est considérée comme scandaleuse par les Etats engagés, mais aussi par une partie de nos concitoyens. Le Gouvernement fédéral doit en être conscient, faire ce qu'il doit faire et ne pas cesser de revendiquer et d'expliquer sa politique. A terme, il vaut mieux être irritant que méprisé. En outre, personne ne nous sait le moindre gré quand nous cédon sur la neutralité, ni l'Union, ni l'OTAN, ni l'Ukraine, ni la presse: ces gens ne s'intéressent qu'à ce que nous pourrions encore en détruire.

Olivier Delacrétaz

Retour sur l'imposition individuelle

Pour les contribuables, le changement principal avec le projet fédéral d'imposition individuelle des couples mariés, dont nous avons parlé dans le numéro précédent, sera que les cantons devront aussi transposer l'imposition individuelle dans leur droit respectif, soit pour les impôts cantonaux et communaux. Or, aucun des cantons ne pratique l'imposition individuelle et tous les cantons prévoient des systèmes pour ne pas discriminer fiscalement les couples mariés. 15 cantons pratiquent un *splitting* total ou partiel, Vaud étant le seul à ajouter un coefficient supplémentaire pour les enfants. Huit cantons dont Zurich et Berne prévoient deux barèmes d'imposition. Si la discrimination des couples mariés est un sujet brûlant de la politique fédérale depuis 40 ans, ce n'est pas le cas dans les cantons. Il n'y a donc pas de raison de propager ce problème au niveau cantonal.

Le cas échéant, tous les cantons devront complètement revoir leur système fiscal, trouver de nouvelles méthodes de déductions pour les familles et les revenus modestes. Ils devront faire face à une explosion du nombre de contribuables et de déclarations à contrôler.

Le projet du Conseil fédéral impose donc une uniformisation des impôts cantonaux, bien au-delà de l'harmonisation actuelle qui fonctionne à satisfaction depuis trente ans. Il les contraint à une révolution de leurs lois fiscales, bien plus importante que la réforme de la fiscalité des entreprises mise en œuvre récemment.

Ce projet bureaucratique et centralisateur appelle un refus net de la part des cantons, au nom de leur souveraineté fiscale, du réalisme des solutions actuelles qu'ils ont développées et des coûts démesurés de la mise en place et d'exploitation de l'imposition individuelle.

Olivier Klunge

Des solutions justes existent

Une imposition individuelle est une solution injuste et bureaucratique. Elle ne résout pas la discrimination fiscale du mariage. Les cantons ont mis en place des solutions qui corrigent ce problème de manière plus ou moins forte, voire avantageuse pour certaines familles. Nous en avons parlé dans ces colonnes.

La correction de la discrimination faite aux couples mariés la plus simple à mettre en œuvre dans notre système fiscal est la règle du *splitting*, c'est-à-dire la prise en compte en commun des revenus et fortunes des membres de la famille, mais imposés au taux applicable pour la moitié de ce revenu (ou un coefficient proche, 1,8 pour Vaud). 15 cantons pratiquent un *splitting* total ou partiel, Vaud étant le seul

à ajouter un coefficient supplémentaire pour les enfants. Une variante de ce système est de prévoir deux barèmes d'imposition, comme dans huit cantons dont Zurich et Berne.

Une solution plus radicale, la seule pour respecter parfaitement le principe de la neutralité fiscale de l'état civil, serait de passer à un impôt proportionnel. Dans ce cas, le taux d'imposition, par exemple 30%, serait identique quel que soit le niveau des revenus.

Enfin, la solution qui impliquerait la plus grande économie bureaucratique et la plus juste institutionnellement serait la suppression de l'impôt fédéral direct, pour laquelle la Ligue vaudoise plaide depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

O. K.

Les placements et la morale

Les placements du Fonds de compensation de l'AVS sont sous le feu de la critique de certaines ONG, d'un professeur de HEC et du principal quotidien vaudois qui étale le problème sur une double page: une partie de ses investissements contribuerait à financer des activités néfastes pour la planète. Cela pourrait aussi concerner d'autres détenteurs de capital, et notamment les principaux d'entre eux: les caisses de pensions. Nous voici, par ce biais, en plein dans la problématique des «entreprises responsables».

Pour le Fonds de compensation de l'AVS, qui gère 34 milliards de francs suisses, les investissements controversés ne montent qu'à 1,5 milliard, dans les énergies fossiles, l'automobile, les minerais, le secteur aérien, les armes, le tabac et quelques autres domaines. On dira que cela reste marginal; admettons toutefois que, si c'est vraiment condamnable, la quantité n'importe guère.

La symphonie au régime minceur

Si la seule évocation du nom d'Arnold Schönberg vous raidit comme un fétiche arumbaya à l'oreille cassée, arrêtez ici la lecture et servez-vous une verveine. En revanche, si vous avez deux oreilles disponibles, poursuivez et préparez-vous à une expérience musicale mémorable.

En 1906, Schönberg estime que la musique d'orchestre est engagée dans une impasse: la plupart des symphonies de cette époque exigent des orchestres gigantesques et durent souvent plus d'une heure, voire deux. Trop c'est trop. Pour Schönberg, qui vénérat Mahler et ses vastes symphonies (la 6^e vient de paraître), il ne s'agit pas de rejeter tous les savoirs accumulés, mais de rester fidèle à une tradition par l'exploration de voies nouvelles. L'héritage, c'est Bach, Mozart, et plus proche, Brahms et Wagner, voire Liszt. Voilà les fées qui se sont penchées sur le berceau de la *Symphonie de chambre pour 15 instruments solistes op. 9*. Elle dure moins de vingt-cinq minutes en flux ininterrompu. Cependant on peut y distinguer, plus ou moins, les quatre mouvements habituels d'une symphonie classique (allegro, scherzo, adagio, finale), et les éléments de la forme sonate traditionnelle.

C'est une œuvre optimiste, riche d'invention mélodique et contrapuntique, portée par un élan irrésistible. L'audition (et l'exécution!) en est toutefois exigeante, parce que le but du compositeur n'était pas de diminuer, mais de condenser la matière musicale. Il s'est départi de la sensualité moite et inquiète, atmosphère dominante de la *Verklärte Nacht op. 4*, pour nous

Le directeur de Compenswiss, l'organisme qui gère cette fortune, a du répondant. Il objecte tout d'abord aux reproches que son travail consiste à garantir les meilleures prestations aux assurés, et non à améliorer le monde. Il ne faut en effet pas perdre de vue cette priorité. Il me souvient d'une séance du conseil de fondation d'une caisse de retraites, il y a plusieurs décennies, où un syndicaliste pur et dur voulait prohiber les placements dans l'industrie d'armement, qui fait couler le sang, dans la grande distribution, qui payait mal son personnel, dans les entreprises commerçant avec l'Afrique du Sud, alors sous embargo international mais où la Suisse se bornait à maintenir le «courant normal» des affaires, ce qui interdisait tout placement dans nos grandes banques; au fil de ce réquisitoire, le gérant pâlisait, se demandant où diable il pourrait encore investir. Si on y ajoute, de nos jours,

livrer une partition musclée et bariolée. Le langage a clairement basculé du postromantisme vers l'expressionnisme: à cette époque, Schönberg se met à la peinture, guidé par ses amis Gerstl et Kandinsky. En conséquence, son orchestre prend des couleurs vives et contrastées. La *Kammersymphonie* signe l'apogée de la période tonale de son auteur. Eh oui, bien que la tonalité soit souvent bousculée, cet énergique chef-d'œuvre est en Mi majeur!

A 83 ans, Heinz Holliger est encore en pleine activité. Il vient tout juste d'achever l'enregistrement d'une remarquable intégrale des symphonies de Schubert à la tête du Kammerorchester Basel. En février 2021, en pleine saison covidienne, le maître bernois réunissait les musiciens de l'Orchestre de Chambre de Lausanne pour la captation de cette géniale symphonie. Comme un bonheur n'arrive jamais seul, Holliger nous offre sa subtile orchestration des *Six petites Pièces op. 19* pour piano. D'austères miniatures en pointe sèche, elles deviennent, par la magie de la plume de Holliger, des sortes de haïkus rêveurs et colorés.

Le programme est complété par deux œuvres d'Anton Webern: l'énigmatique *Symphonie op. 21* et les *Fünf Sätze op. 5* pour cordes. L'interprétation de l'OCL est un modèle de précision et de poésie. La beauté des timbres et la parfaite lisibilité des lignes donnent à ces musiques une évidence qu'elles ne possèdent pas spontanément. Le CD est paru chez Fuga Libera en 2022. Il complète celui sorti en 2013 chez Zig-Zag Territoires avec les mêmes interprètes, qui comprenait *Verklärte Nacht op. 4* et *Chamber Symphony no 2 op. 38*. Les deux albums composent ainsi une intégrale indispensable de la musique pour orchestre de chambre du maître de la deuxième Ecole de Vienne. Les revues musicales *Classica* et *Diapason* ont attribué la note maximale à ces deux enregistrements. Au milieu d'une discographie assez fournie, c'est une véritable consécration pour nos musiciens lausannois.

Jean-Blaise Rochat

tout ce qui est susceptible de polluer, la pratique des placements devient en effet un casse-tête.

La seconde objection est qu'il est plus constructif de participer aux sociétés traitant ou utilisant les énergies fossiles pour favoriser leur transition énergétique que de s'abstenir. L'influence d'un actionnaire très minoritaire est-elle notable? L'argument tient peut-être du vœu pie.

La troisième objection est que le recours au pétrole, la consommation du tabac, l'usage de l'automobile ou de l'avion sont, finalement, parfaitement licites: il ne faut pas oublier les normes légales. On trouvera peut-être que c'est un peu court: car la loi pénale ne vise pas à imposer des comportements recommandables, mais à prohiber ce qui trouble certainement l'ordre public. Une attitude volontairement vertueuse ne peut que forcer l'admiration. Ne perdons toutefois pas de vue le dispositif légal; car il se réfère à des normes généralement admises, consacrées par le droit après débat; alors que les tendances de l'opinion sont sujettes à caution.

En effet, les jugements portés par Pierre, Jacques ou Jean, ou par telle ONG, ou par tel journaliste sur l'activité des sociétés incriminées restent

largement subjectifs et discutables. Condamner le pétrole, alors que la Confédération vient d'inviter les entreprises qui le peuvent à abandonner le gaz pour revenir au mazout? Exposer au pilori l'industrie automobile, alors qu'elle est utile à des millions de Suisses et qu'elle se convertit à l'électricité? Sanctionner telle multinationale pétrolière, alors qu'elle investit dans les techniques nouvelles de captation du CO₂? Mettre au ban l'industrie d'armement occidentale alors que l'Ukraine en attend des renforts?

Il est sans doute bon que les investisseurs songent à la qualité de leurs placements, et non seulement à leur rendement. Que chacun le fasse selon ses convictions et ses possibilités, en toute conscience, mais sans être harcelé par des censeurs moralisants.

Jean-François Cavin

« Je crois à la rotondité de la terre mais je la regrette. Si la terre était plate les trois vaisseaux de Christophe Colomb seraient tombés dans le vide et on n'aurait jamais entendu parler des Etats-Unis.

Alain Paucard

Le Canton, institution et territoire

Les lecteurs attentifs auront certainement remarqué le soin que prend *La Nation* à toujours mettre la majuscule au mot «Canton», qui reçoit ainsi le même traitement que le terme «Etat».

Cette pratique, assumée et revendiquée, ne dépasse que légèrement les recommandations officielles. Une directive du Bureau d'information et de communication (BIC) de l'Etat de Vaud, datée de juin 2018, demande en effet de mettre une majuscule aux institutions et corps constitués tels le Conseil fédéral, le Canton de Vaud, la Cour constitutionnelle, etc. La directive précise toutefois que le canton s'écrit avec un «c» minuscule lorsqu'on se réfère à son territoire.

Le député Stéphane Masson conteste cette distinction, en se référant principalement à la volonté exprimée au début des années 2000 par l'Assemblée constituante, dont il a lui-même été membre. Selon lui, les constituants avaient opté pour l'usage de la majuscule sans exception – comme le pratique *La Nation*. En 2021, M. Masson a déposé au Grand Conseil une motion intitulée «Rendons au Canton de Vaud sa lettre de noblesse», dans laquelle il demandait que la directive du BIC soit modifiée.

La Commission thématique des institutions et des droits politiques a examiné cette motion le 8 avril 2022, mais son rapport n'a été publié que

le 17 janvier dernier. On y lit que «pour une majorité des commissaires, les explications du motionnaires sont claires, et la solution est facilitatrice. Cela ne mange pas trop de pain de mettre une majuscule systématiquement.» Une minorité de la commission a toutefois plaidé pour qu'on ne s'écarte pas des règles habituelles de la langue française, reprises en l'occurrence dans le guide typographique romand, et qu'on n'ouvre pas la boîte de Pandore à l'égard d'autres substantifs qui pourraient prétendre à une majuscule intangible. La volonté de l'Assemblée constituante est en outre difficilement invocable dès lors que l'article 74 alinéa 1 de la Constitution utilise le mot «canton» sans majuscule pour désigner le territoire cantonal.

Finalement, par sept voix contre six et une abstention, la Commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération la motion du député Stéphane Masson et de la renvoyer au Conseil d'Etat. Affaire à suivre, donc.

La Nation, quant à elle, persévérera librement dans son assimilation du territoire vaudois à l'institution cantonale, en veillant toutefois à ce que cela reste une exception politiquement motivée. Pour tout le reste, il y a toujours lieu de suivre les guides typographiques et de ne pas abuser des majuscules.

P.-G. B.

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

1 février: **Asile – un changement de paradigme est-il nécessaire?**
Avec M. Yohan Ziehli, collaborateur scientifique UDC Suisse

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Comment fixe-t-on le prix de l'énergie ?

Le 14 décembre dernier, nous avons eu l'occasion d'inviter, lors d'un entretien du mercredi, le responsable des affaires publiques d'ALPIQ, Mathias Lorenz, qui nous apporta différentes considérations s'agissant de la manière dont se fixe le prix de l'électricité.

ALPIQ est une entreprise productrice d'électricité siégeant à Lausanne. Son marché se concentre sur la Suisse, où elle produit 8326 GWh (69,2% de sa production). Les autres principaux pays concernés par le marché d'ALPIQ sont l'Italie (21,1%) et la Hongrie (8,3%).

Jusqu'en 2013, le marché de l'électricité connaissait en Suisse une situation de monopole, il n'y avait pas d'intermédiaire : la même entreprise se chargeait de la production, du transport et de la distribution. Depuis 2013, des entreprises de production comme ALPIQ n'ont pas les mêmes prérogatives que la société nationale de transport Swissgrid, qui est elle-même dépendante de

différents distributeurs. En ajoutant ainsi des intermédiaires, les relations du particulier au producteur se trouvent complexifiées par les lois du marché et de la concurrence.

La Suisse base la majeure partie de la production de son électricité sur l'hydraulique, qui représente 58% de la production totale, et le nucléaire 33%. Cependant, elle n'est pas indépendante. Les capacités de stockage hydraulique ne lui permettent pas d'emmagasiner suffisamment d'énergie l'été pour pouvoir en profiter l'hiver (technique du pompage-turbinage). Elle est exportatrice nette l'été, exportant durant la période estivale une proportion d'électricité comparable à son besoin d'importation l'hiver venu. Le taux d'importation en hiver atteint parfois jusqu'à 30% de la consommation nationale.

Cela est rendu possible par les 41 interconnexions qui lient le réseau électrique suisse à ses voisins européens. Elles servent également à transporter

l'électricité à travers notre Pays, par exemple en important de France et en exportant vers l'Autriche.

Le prix de gros en Suisse dépend directement de son prix sur les marchés européens, qui est influencé en partie par le contexte international. Il existe plusieurs méthodes d'achat sur le marché de gros avec des prix différents : le marché à terme, où l'électricité peut s'acquérir jusqu'à des années à l'avance, ainsi que le marché à l'heure appelé marché SPOT¹.

La conjoncture voit d'ailleurs à travers une série d'éléments une explosion du prix de l'électricité depuis 2021. Les facteurs sont nombreux, et la guerre en Ukraine, participant à l'explosion, ne saurait, loin de là, les expliquer tous.

En chiffre, le prix sur le marché à terme pour livraison dans un an dépassait les 1000 euros par MWh en août 2022. Cela correspond à plus que le triple du prix de juillet 2022, et une multiplication par 13 du prix de juillet 2021. C'est du jamais vu depuis les années 2000. Rares ont été les crises énergétiques voyant le prix excéder 50 euros/MWh sur le marché à terme, et aucune n'avait dépassé le double de ce prix. Pour analyser cette hausse, nous devons nous tourner vers la situation difficile que traversent nos voisins.

En effet, l'Europe fait face à des incertitudes concernant sa production d'électricité. Pour ne citer que quelques exemples, la France est confrontée à des problèmes multiples concernant la maintenance de ses centrales nucléaires, dont elle est hautement dépendante. Elle était de plus un grand exportateur de cette électricité bon marché. L'Allemagne, à la suite de son abandon total du nucléaire, dépend du gaz et ouvre à nouveau ses centrales à charbon. L'Italie connaît une

dépendance très forte au gaz. Même le Royaume-Uni n'est pas en reste, les sécheresses enregistrées ces dernières années ont eu pour conséquence une faible production hydraulique de sa part.

Bien que les projections anticipent des plafonds moins astronomiques que cet hiver pour les prochaines années, cette situation risquera d'être toujours délicate en hiver 2024 (l'électricité s'achètera à 600 euros/MWh) et en hiver 2025 (300 euros/MWh). Vu la complexité de ces conjonctures, il est difficile d'estimer si la situation sera stabilisée en 2026.

Les prix au niveau du consommateur (entreprises et particuliers) ne dépendent pas directement de l'instant donné du marché de l'électricité. Il dépend plutôt de la stratégie adoptée par les fournisseurs concernant leur approvisionnement sur les marchés (achat et vente au bon moment, estimations, anticipations...), à laquelle s'ajoutent d'autres coûts comme celui du transport. L'augmentation du prix varie dans chaque commune en fonction de sa dépendance d'approvisionnement.

En somme, le casse-tête énergétique est loin d'avoir déployé toutes ses conséquences. Ce qui est certain en revanche, c'est que les politiques énergétiques européennes écologistes et anti-nucléaires ont entraîné une perte de souveraineté. La libéralisation du marché, intéressante quand les prix sont faibles, a également engendré une forte instabilité. La démagogie de ces politiques n'a pas permis un abaissement mondial des gaz à effet de serre, mais elles ont en revanche accéléré notre dépendance.

Sébastien Mercier

¹ Lire à ce sujet : <https://www.strom.ch/fr/actualites/la-crise-des-prix-et-la-conception-du-marche>

Aide aux médias, c'est reparti pour un tour

L'Office fédéral de la communication a chargé la Commission fédérale des médias de rédiger un rapport sur l'aide aux médias pour fin 2022. Ce rapport, d'une déconcertante brièveté, a été publié début janvier¹ ; il propose un changement de paradigme considérable, sans s'attarder sur les détails d'une possible mise en œuvre. L'idée centrale : rendre l'aide aux médias technologiquement neutre.

Pour rappel, le financement des médias par l'Etat fonctionne actuellement comme ceci : la redevance radio-télévision prélevée annuellement par Serafe (anciennement Billag) se monte environ à 1,37 milliard de francs, dont 94% servent au financement de la SSR. Les 6% restants financent, à hauteur d'environ 30 millions les radios locales privées, et à hauteur d'environ 50 millions les chaînes de télévision régionales privées. En parallèle, la Confédération subventionne la distribution postale de la presse écrite, à hauteur de 20 millions pour la presse locale et régionale et 30 millions pour la presse associative et des fondations. La presse jouit en outre d'un taux de TVA réduit.

La Commission propose donc de refondre l'ensemble du système afin de ne plus différencier la presse écrite, les stations radios, les chaînes de télévision et les médias en ligne, et d'offrir à chaque entreprise éligible une aide adaptée à ses coûts. La conséquence la plus évidente de cette proposition est le changement de régime pour la presse écrite, qui commencerait à recevoir des aides directes. La Commission semble percevoir le danger puisqu'elle précise par deux fois que son système doit « être conçu en dehors de l'Etat », chose qui n'est pas évidente lorsqu'on parle d'impôts et de subventions étatiques. Pour réaliser ce paradoxe, la Commission propose de confier l'attribution des fonds à une fondation, une autorité de régulation externe à l'Etat, ou à un conseil consultatif. Mais qui nommera et paiera les membres de ces institutions ? Peu importe le palliatif choisi, le résultat final reste que, plus ou moins

directement, une majeure partie de la presse écrite serait financée directement par l'Etat.

Alors que le peuple a rejeté il y a moins d'un an le « train de mesures en faveur des médias », une réflexion de fond sur le sens de l'aide aux médias semblait s'imposer ; les choses ne fonctionnent pas ainsi à Berne. Lorsque le peuple refuse une loi, la remise en question est malvenue, il faut recommencer le plus vite possible en espérant que ça passe au deuxième essai.

Le rapport comporte bien une section tentant de justifier l'existence de l'aide aux médias ; sa lecture ne révèle pas de grande réflexion critique sur la question, bien plus une énième répétition des arguments entendus dans la campagne. Les médias vont mal (*pourquoi ? on ne se pose pas la question*), or la diversité des médias est importante (*mais est-ce une tâche de l'Etat que de la préserver ?*), donc l'Etat doit intervenir dans le marché (*ne le fait-il pas assez avec la SSR, et cela n'est-il pas lié aux difficultés des médias ?*). Outre la question du financement direct et les épineuses questions de liberté de la presse qui en découlent, la Commission propose de laisser l'Etat s'immiscer dans tous les organes de la presse. Il faudrait ainsi que l'Etat finance : la formation des journalistes, l'organe d'autorégulation (Conseil de la presse), une agence de presse, la recherche sur le marché du journalisme, les infrastructures de publication, les outils d'édition, les enquêtes menées par des journalistes sur certains sujets, et même les *startups*.

En somme, soit les médias privés font faillite et ne reste que la SSR, soit les médias privés sont « sauvés par les aides » et toute la branche dépendra indirectement de l'Etat. Peut-être la Commission pourra-t-elle préciser, dans un prochain rapport, par quel article de la Constitution fédérale elle imagine que le peuple et les cantons ont confié ce mandat à la Confédération.

Benoît de Mestral

¹ https://www.emek.admin.ch/inhalte/F_Papier_10.1.2023_FINAL.pdf

La violence de la main collée

Les activistes, climatiques ces derniers temps, qui mènent des manifestations perturbant la vie quotidienne de leurs concitoyens se réclament de la non-violence.

En réalité, ces actions, que ce soit pour interrompre le trafic aux heures de pointe, occuper un auditoire ou des bureaux, asperger une œuvre d'art, sont violentes ; certes, dans un degré nettement moindre que les attentats terroristes utilisés par d'autres mouvances. Il s'agit cependant du même mécanisme d'usage purement négatif de la force : la violence ne construit pas, elle détruit, elle paralyse.

La définition de la violence est « force exercée par une personne ou un groupe de personnes pour soumettre, contraindre quelqu'un ou pour obtenir quelque chose ». Les activistes qui se collent la main sur la route misent sur la peur ou l'exaspération du public pour se faire entendre et, espèrent-ils, obéir. Ces actions de force ne s'adressent pas à l'intelligence des citoyens, elles ne cherchent pas à les convaincre par la solidité des arguments ou à les éclairer par des démonstrations factuelles ; elles cherchent à astreindre.

Ces actions violentes, si elles peuvent apparaître intrinsèquement courageuses, dénotent une faiblesse de caractère.

N'est-il pas plus pénible de développer un discours argumentatif, d'organiser des rencontres, des publications, des débats pour persuader les citoyens, de prendre des postes dans les organes décisionnels de l'Etat, de se former dans les métiers nécessaires à la transition énergétique qui en ont tant besoin, plutôt que de participer à une manifestation de chantage sur les pendulaires ? Ces éclats fugaces de témérité et de gloire suivent en fait la pente du moindre effort.

Cette faiblesse est aussi du côté de la société. Selon le mot de Gustave Thibon² : « Le violent spéculé sur la faiblesse des individus et de la société : aussi la violence s'étend-elle en fonction du relâchement des caractères et des mœurs. »

La seule réponse profonde à ces actions contestataires est de restaurer les vertus de la société, de renforcer la communauté nationale en soignant les forces d'unité et de solidarité en son sein pour repousser cette violence, comme un organisme sain lutte contre la maladie. Nous craignons que ni notre personnel politique, ni l'université n'en prennent le chemin.

O. K.

¹ www.cnrtl.fr

² Au Secours des évidences, Mame, 2022, p. 218.

Troupeau sédentaire et immortalité des empires

Dans la théorie des empires inspirée à l'historien Gabriel Martinez-Gros par un lettré musulman du XIV^e siècle, Ibn Khaldûn, les bédouins, chargés des tâches relevant de la force, ne représentent que 2 à 5 % des sédentaires qui constituent une population dense, nécessaire pour créer de la richesse dans les sociétés agraires. L'Etat se donne la force et le droit de lever l'impôt sur cette masse de gens désarmés. Devenu impérial, il en concentre le produit dans sa capitale, Rome, Constantinople, Pékin, Babylone, Bagdad, Samarcande ou Dehli, au profit d'une élite qui redistribue ses gains aux professions capables d'accroître son confort, ses plaisirs, son prestige, ou satisfaire sa curiosité intellectuelle, les bédouins barbares ne demeurant pas des brutes à jamais.

Dans la capitale, les métiers se diversifient et se spécialisent; il faut des artisans, des marchands, des médecins, des professeurs, des juges; des techniques nouvelles voient le jour. Grâce à la demande urbaine, les campagnes s'enrichissent et versent plus d'impôts. Un cercle vertueux se dessine, fondé sur une inégalité: les sédentaires sont soumis et désarmés. Selon Ibn Khaldûn, une civilisation raffinée se construit à la mesure de la richesse imposable et de la spécialisation des tâches. L'exercice de la force y est réservé à un petit nombre de combattants qui assurent le désarmement de la foule laborieuse.

Un empire naît lorsqu'un chef tribal gagne l'ascendant sur divers clans, devient monarque et crée une dynastie. Dans l'Islam, les dynasties, omeyyades, abassides, fatimides, seldjoukides par exemple, ont une vie d'environ cent vingt ans, qui compte trois générations de quarante ans chacune. A la première, le monarque bédouin exerce le pouvoir, l'armée est donc gratuite. C'est le temps des conquêtes et de la fixation des frontières. Durant la seconde, la civilisation s'affine. La tribu conquérante s'adoucit. *Lasabiya* (solidarité et courage claniques) perd de sa vigueur. Il faut engager des mercenaires étrangers coûteux. Les impôts augmentent et les sédentaires sont

pressurés. A la troisième, une nouvelle *asabiya* fait irruption aux confins, attirée par le luxe, l'élégance vestimentaire, la beauté de la langue et l'étiquette compliquée d'un Etat affaibli. L'invasion a lieu. L'élite au pouvoir, qui a oublié la nécessité de la force, meurt sans comprendre. Une nouvelle dynastie va naître, mais l'empire survit. Les Germains ont fait durer l'Empire romain, les Mongols et les Mandchous l'Empire chinois, les Berbères et les Turcs l'Empire islamique. Il s'agit pour n'importe quel empire de s'assurer des ressources guerrières, en fondant par exemple des écoles de soldats avec des adolescents qu'on dresse au combat, comme le mamlûk égyptien ou le janissaire ottoman.

Ainsi naissent et survivent les empires. Une poussée bédouine les crée, celle que donne par exemple Tamerlan. Ce chef de génie, au prix de massacres et de pillages rémunérateurs, se choisit une capitale, Samarcande, où la science et les arts s'épanouiront durant le siècle qui suivra sa mort. Ses arrière-petits-enfants timourides perdront le pouvoir et Samarcande entrera en sommeil.

Ce sont les sédentaires qui transmettent ce que les bédouins ont fait exister. Le bédouin, homme de l'éternel présent, ne conserve rien, n'accumule rien pour l'avenir. Les sédentaires sont leur mémoire. Ce sont les Persans vaincus, secrétaires dans les chancelleries abassides, qui font vivre la langue des conquérants arabes, qui élaborent l'arabe d'empire, la grammaire de l'arabe classique. Les bédouins arabes parlaient une langue sans règles, vague imitation de celle du Prophète.

Sédentaires et bédouins sont essentiellement liés par la dialectique de la force et du travail productif paisible. Les bédouins ne sont pas de bons sauvages. L'existence d'une ville à proximité de leur steppe excite leur violence naturelle. La conquête est toujours le but. C'est ainsi que les dynasties se renouvellent. Les bédouins, que la civilisation avachit vite, se succèdent à la tête des empires, mais ceux-ci durent. Les Mongols, les Mandchous, les barbares germaniques ne se perpétuent pas

en tant que tels. Ils adoptent la langue, la religion et les mœurs des vaincus.

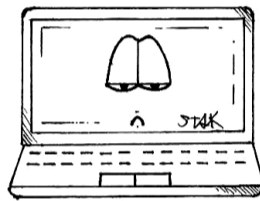
Les empires ne chutent pas. Rien n'a subsisté de la langue et de la religion des Vikings fondateurs de la Normandie. L'Empire romain survit à Constantinople, où les élites choisissent la langue grecque, révéree par les bédouins romains qui autrefois envahirent la Grèce. Au bout de deux siècles, les dialectes germaniques des Francs, Wisigoths, Burgondes et autres Lombards ont disparu, ainsi que l'hérésie arienne qui leur avait servi de religion après leur conversion au christianisme. Seul le latin convenait à l'empire de Charlemagne.

Aujourd'hui, Rome n'a pas encore succombé. Plus d'un milliard de personnes parlent une langue latine. Un humain sur six s'exprime en chinois. 900 millions d'hommes parlent les langues de l'Inde du Nord. Les religions des empires finissants, christianisme, bouddhisme et

islam, sont pratiquées par les trois-quarts de l'humanité.

Ce bref résumé de la distinction entre bédouins et sédentaires, clef de la doctrine d'Ibn Khaldûn, nous submerge de questions: Quelle est la place de la force dans notre Occident plus sédentarisé que jamais? L'Allemagne veut dépenser plus de cent milliards pour reconstruire une armée: qui se battra? Les Allemands de souche auxquels on a seriné qu'ils n'avaient plus le droit d'user de la force? Une *asabiya* de Turcs ou de Syriens immigrés? N'a-t-on pas oublié sous nos climats, comme les sédentaires des empires d'autrefois, la nécessité des forces armées et policières pour se défendre, de la force morale pour éduquer et discipliner les enfants dans les familles et les écoles? Qui fréquente les clubs de boxe et d'arts martiaux, les salles de force et de *crossfit*, qui joue dans les équipes de football belge, hollandaise, suisse, anglaise, allemande, française, si ce n'est, en majorité, des fils et filles d'immigrés africains, maghrébins, indonésiens, albanais, sud-américains?

Jacques Perrin



Des chats et des humains

Au risque de devoir sacrifier plusieurs points d'audience, nos chroniques racontent rarement des histoires de chats¹. Aujourd'hui pourtant, nous ferons une exception pour le plus célèbre d'entre eux, celui dont tout le monde parle: le ChatGPT².

L'encyclopédie en ligne Wikipedia nous apprend que ChatGPT est «un prototype d'agent conversationnel utilisant l'intelligence artificielle, [...] capable de comprendre les questions

LE COIN DU RONCHON

des utilisateurs et d'y répondre dans un langage très proche de celui d'un humain». ChatGPT fonctionne sur le site internet de la société OpenAI, qui l'a mis en ligne en novembre 2022.

En résumé, c'est un robot sur internet qui non seulement répond à vos questions (ce que les anglophones appellent *chatbot*³), mais qui rédige aussi des articles sur les sujets que vous lui soumettez.

A défaut d'avoir personnellement discuté avec lui, nous avons pu nous faire un avis sur la base de divers exemples publiés dans la presse. Les textes rédigés par cette intelligence artificielle sont soignés et argumentés – bien mieux que ceux que produisent aujourd'hui de nombreux humains – mais ils respirent un académisme ennuyeux et ne nous apprennent rien que nous n'eussions pu apprendre sans les lire. En cela, ChatGPT se révèle très proche de l'être humain moyen, qui a la fâcheuse habitude d'écrire des choses inutiles quand il n'a rien à dire⁴.

Ces textes sont d'autant plus ennuyeux que les intelligences artificielles les plus récentes sont désormais très étroitement contrôlées, voire réduites par des commissaires politiques qui leur apprennent à ne plus émettre la moindre opinion susceptible de prêter le flanc à une accusation de racisme, de sexisme, de cli-

matosceptisme, de coronasceptisme ou de n'importequoiphobie. Ça ne réussit pas toujours, mais les quelques écarts de conduite dénoncés ici ou là avec offuscation ne suffisent pas à rendre les rédactions artificielles moins aseptisées.

Inutile donc de demander à ChatGPT de se gausser des jeunes éco-angoissés qui, en ce mois de janvier, ont moins à craindre le réchauffement climatique que les plaques de glace hyper-glissantes et la désorganisation hivernale de notre fragile société.

Ce qui serait vraiment révolutionnaire⁵, c'est d'inventer une intelligence artificielle qui renoncerait d'elle-même à écrire des choses inintéressantes. On lui demanderait: «Parle-moi de la méthode du transfert d'électrons dans la fragmentation de macromolécules gazeuses à charges multiples», et elle répondrait: «Avez-vous vraiment besoin de cela pour vous amuser? Avez-vous vu l'heure qu'il est? Vous devriez fermer votre ordi et aller vous coucher!» Ou: «Nous sommes aujourd'hui vendredi, ne voudriez-vous pas plutôt lire *La Nation*?» Ou encore: «Vous avez un gros nez, je ne vous aime pas!» Ou tout simplement: «Non!»⁶

Peut-être touche-t-on là, précisément, à la limite de l'intelligence artificielle: est-il concevable qu'elle sache rédiger des textes qui nous fassent rire?⁷

¹ Même lorsqu'ils portent des noms admirables de ministres de la guerre ou de pionniers de l'aéronautique.

² L'élégance voudrait qu'on prononce son nom à l'anglaise.

³ Rien à voir avec le Chat botté.

⁴ Voir notre précédente contribution.

⁵ Ou «disruptif», comme on dit quand on veut être moderne.

⁶ Pour une telle réponse, universelle, une seule ligne de programmation suffirait.

⁷ Il est vrai que beaucoup d'humains n'y parviennent pas non plus.

Ecologie et population, on nous écrit

Votre estimé journal a publié quelques articles très intéressants sur la croissance démographique vaudoise. Dans son édition du 16 décembre, suite au 2^e séminaire consacré à ce thème, vous avez évoqué le fait que les partis ont, jusqu'à présent, peu mis en avant cette thématique, à part les Verts et l'UDC. Vous oubliez que Les Libres, soutenus par les Verts libéraux ont essayé de tirer la sonnette d'alarme, il est vrai sans succès, car une grande partie des élus pratiquent sur cette question la politique de l'autruche. Nous sommes confrontés à deux sujets tabous: à droite, la politique de croissance économique et à gauche, celle de l'immigration. Depuis quelques années, Les Libres disent que la croissance démographique est une bombe à retardement. Ils ont déposé en 2019 un postulat qui demandait au Conseil d'Etat un rapport sur trois points:

- sa vision en matière de gestion de la croissance démographique et de ses limites vivables
- la manière dont il entend en maîtriser les conséquences sociales et environnementales

- la nécessité de prendre des mesures pour maîtriser cette croissance tant que les infrastructures ne sont pas adaptées pour y répondre de manière satisfaisante

Une majorité de l'UDC, des Verts et les Verts libéraux l'ont soutenu, mais le parlement vaudois a refusé ce texte en mai 2021.

[...] Nous proposons de cibler la promotion économique principalement sur les entreprises qui font appel à des ressources humaines locales et/ou qui contribuent à réduire l'empreinte écologique du canton, ceci pour limiter la croissance migratoire économique. Les effets pervers de la croissance démographique sont nombreux: disparition d'espaces verts, réduction des surfaces agricoles, frictions sociales croissantes. D'aucuns défendent la densification des villes pour résoudre ce problème, mais les projets de développement urbain sont régulièrement contestés et nombreux finissent par échouer. La croissance démographique, c'est le jeu de l'avion. Un jour la pyramide s'effondrera.

Jérôme Christen